

Conseil d'Administration de l'Association Territoriale Causse Cévennes
- 23 février 2017 – Florac

Présents :

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère : Alain LOUCHE, Camille LECAT, Jean Claude PIGACHE, Bruno DELDIQUE, Gérard CROUZAT, Robert BENOIT, Michel REYDON, Jean HANNART.

Communauté de Communes des Gorges Causse Cévennes : Christian HUGUET, Christophe NOURY

Conseil Départemental : Sophie PANTEL et Michèle MANOA

Equipe technique : Bénédicte MICHARD, Sandrine MARMEYS, Sylvain LHUILLIER, Delphine BENARD

Excusés :

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère : Jean-Pierre ALLIER

Communauté de Communes des Gorges Causse Cévennes : René JEANJEAN, Flore THEROND

Conseil Départemental : Robert AIGOIN

Conseil de développement : Georges LEBRIS

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Contrat de ruralité : synthèse des travaux et proposition d'accord cadre
- L'évolution de l'ATCC en PETR
- Les actions et les projets de l'ATCC
- Comptes 2016 et prévisionnel 2017
- Préparation de l'assemblée générale et de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2017

1 Le contrat de ruralité

Sophie Pantel rappelle les enjeux de la signature d'un contrat de ruralité sur le sud Lozère : cet outil doit permettre de :

- territorialiser les mesures du Comité Interministériel aux ruralités
- accompagner l'émergence des projets de territoires
- coordonner et programmer les investissements publics

Elle précise que la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est un atout supplémentaire pour la mise en place d'un contrat de ruralité mais aussi pour structurer le territoire.

Les fonds mobilisables dans ce cadre :

Au niveau national pour 2017, l'État envisage les dotations suivantes :

- 215 millions d'€ au titre du fonds de soutien à l'investissement public (FSIPL) spécifiquement dédiés aux contrats de ruralité (y compris des dépenses d'ingénierie : études, développeur territorial, ...) **1, 040 million d'€ pour la Lozère en 2017**
- 450 millions d'€ au titre du FSIPL orientés vers les politiques prioritaires (rénovation thermique, transition énergétique, mises aux normes des équipements public, mobilité...) **30 à 35 millions d'€ en 2017 pour Région Occitanie**. Cette enveloppe FSIPL 2017 sera réparties par région (SGAR)
- La DETR sera abondée : **13 M€ en Lozère pour 2017**
- Les opérations d'un contrat de ruralité peuvent être cofinancées par d'autres fonds (FNADT, FEDER, ...)

Le contrat couvre la période 2017-2020 et comprend :

- Un document cadre incluant un programme d'actions c'est-à-dire stratégie du territoire, programme d'actions et liste de projets recensés (à signer dès que possible)
- Une convention annuelle de financement

Avancées des travaux :

- 1 réunion d'information en sous-préfecture – *octobre 2016*
- 1 réunion de lancement Contrat de Ruralité Causse Cévennes – *décembre 2016*
- 2 réunions de concertation sur les CC – *janvier/février 2017*

A ce stade, avec le concours des services de l'Etat et des Communautés de communes, un document cadre est en cours de finalisation. Il présente le territoire, ses caractéristiques, ses enjeux ; il croise ces derniers avec les axes prioritaires fixés par l'Etat dans le cadre de ces contrats de ruralité.

Les axes du contrat de ruralité

- 1- Les mobilités locales et l'accessibilité du territoire
- 2- L'accès aux services publics et marchands et aux soins
- 3- La transition écologique
- 4- La cohésion sociale
- 5- L'attractivité du territoire
- 6- La revitalisation des bourgs centres

Orientation 1 – Agir pour des centres bourgs vivants

- 1-A- Aménager nos centres bourgs
- 1-B- Créer des logements
- 1-C- Renforcer l'attractivité commerciale des

Orientation 2 – Favoriser le développement économique durable

- 2-A- Encourager l'accueil et le développement des entreprises
- 2-B- Soutenir un tourisme durable

Orientation 3 – Améliorer le vivre ensemble et la cohésion sociale

- 3A- Mailler le territoire en équipements de services public accessibles à tous
- 3-B- Garantir un accès aux services de santé
- 3-C- Miser sur la jeunesse, devenir de notre territoire

Une présentation par orientation est proposée. Des remarques sont faites, des manques apparaissent selon les orientations et les sous axes.

Orientation 1 : Agir pour des centres bourgs vivants

Les remarques :

L'animation Centre bourg financée via du FNADT sur la CC CML est une opportunité : elle permettra de créer de la complémentarité et non pas de la concurrence entre les villages. L'ATCC travaille avec la DDT et le PNC à l'élaboration d'un dossier qui sera présenté à la CC CML pour validation. Une délibération de la CC CML sera nécessaire. La région devrait lancer prochainement un appel à projet sur ce sujet.

Sur la CC GCC : Florac a déjà un animateur centre bourg. Il faudrait voir si les autres communes concernées veulent engager une démarche de même type.

Les manques :

Elargissement des projets « éclairage public », notamment sur Ste Croix VF

Orientation 2 : Favoriser le développement économique durable

Les remarques :

La mise en place d'un schéma de développement économique implique un travail de fond c'est-à-dire la réflexion sur la création d'un SCOT, ce qui permettrait de travailler sur le foncier, l'agriculture, l'économie, le tourisme ... de façon globale et mutualisée.

Le travail engagé autour du tanin doit être approfondi : il reste des études à mener pour affiner et calibrer les projets d'investissement potentiels.

Les manques :

Des projets autour de la création de bureaux d'entreprises pour anticiper l'arrivée de la fibre THD.

Un projet de logement passerelle sur Ste Croix VF

Il serait intéressant de faire figurer la voie verte.

Orientation 3 : Améliorer le vivre ensemble et la cohésion sociale

Les remarques :

En terme d'équipement culturel, il serait pertinent de trouver une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Les manques :

La rénovation du tribunal de Florac. Fiche en attente

Il serait souhaitable que le contrat local de santé puisse être réfléchi à une échelle intercommunautaire.

Encore une fois, la mutualisation est à favoriser.

Projets d'équipement en visio conférence dans chaque « pôle » des CC

Il est à noter que la transition écologique est un axe transversal qui peut être prise en compte dans les projets.

Sophie Pantel précise que, sur les projets 2017, le département pourra venir co-financer certains projets, notamment ceux au caractère structurant.

La volonté des acteurs est la signature du contrat le plus tôt possible. Aussi, un rétro planning est proposé (condition d'avoir l'aval des services de l'état) :

- ❑ Conférence de presse et Signature envisageable : le 16 mars
- ❑ Réunion de présentation du projet aux partenaires : le 10 mars
- ❑ Réunion technique avec les équipes projets des CC/PnC/Etat : le 6 mars

Les éléments du contrat cadre sont mis au vote avec les remarques et manques émis.

⇒ Vote à l'unanimité

2 Vers un PETR Causses Cévennes

L'ancienne région Midi Pyrénées avait déployée une politique territoriale et son territoire rural était organisé en PETR. La région Occitanie souhaite étendre ce dispositif à tout son territoire, ce qui devrait permettre d'être un interlocuteur de la région notamment pour le contrat unique régional. Les territoires ex. Languedoc Roussillon sont donc en train de s'organiser dans ce sens. L'ATCC, à sa création, a bien mentionnée sa volonté de réfléchir et de s'inscrire dans cette démarche.

A terme, il y aura une conjonction de programmation pour les fonds européens, fonds d'état, régionaux et départementaux.

Rappel : c'est quoi un PETR

- PETR = équivalent pour le rural du Pole métropolitain ; Syndicat mixte fermé (composé uniquement d'EPCI) ; Un seul tenant et sans enclave
- Objet : définir un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent
- Mission : une convention territoriale précise les missions déléguées au PETR par le EPCI pour être exercées en leur nom.
- 1 Comité Syndical + 1 conférence des maires (obligatoire) + 1 conseil de développement (obligatoire)
- Entité de mutualisation : les EPCI peuvent se doter de services unifiés

Il est précisé qu'il n'y a **pas d'obligation à transférer de compétences des CC vers le PETR. Le PETR a des missions**, il s'agit d'un périmètre de contractualisation pour les années à venir : pour l'Etat, les Contrats de Ruralité, pour la région, les Contrats Uniques Régionaux, pour l'Union Européenne : Leader, ATI, ...

Il est créé par délibération concordante des EPCI, approuvé par le Préfet de Département.

Les suites

Un financement potentiel pour l'ingénierie PETR et autres projets mutualisés est envisageable sur du FNADT pour une période de 3 ans, et pour une enveloppe de 100 000€ environ.

⇒ Vote à l'unanimité

Construction du PETR : faire évoluer l'association, préparer les statuts, volet juridique, volet organisationnel, volet financier, Gouvernance, missions et compétences

3 Les actions, en bref

Accueil et maintien de nouvelles populations

- Retours sur les logements passerelles :
 - Réponses positives : Vialas, St Germain de Calberte, Florac (+ discussion sur Ste Croix VF). Il serait bien d'avoir quelques propositions sur les Gorges du Tarn, le causse Méjean et la vallée de la Jonte.
- Appel à candidature La Roquette : un couple installé sur site (3 enfants). Plus un autre qui n'avait pas été retenu lors de la sélection mais dont l'ATCC s'occupe (2 enfants)
- Rencontre urbanisme rural le 24 mars : « Habiter dans nos villages », en partenariat avec le PNC. Témoignage l'après-midi de Vialas et de St Martin de Lansuscle.
- Organisation d'une session d'accueil 30 juin et 1^{er} juillet 2017

Leader

Le programme Leader trouve son rythme. Après un an de fonctionnement, voici par axe, les projets financés :

Axe 1 : Ressources locales et économie

- Filières : Chaîne châtaigne, Meunerie, Image/cinéma
- Outils : Artisans d'arts, Entreprise Tuffery, Cluster Feutre

Axe 2 : tourisme durable

- Animation : Chemins de l'Agropastoralisme, Formation développement
- Equipements : Exposition Agropastoralisme, Application Urbain V, Observatoire astronomique
- Investissements : Gîte Le Cros (PDM), Logements pour saisonniers (La Malène)

Axe 3 : Vivre ensemble

- Mobilité : Ligne Tarn, Garage Solidaire
- Culture : FORTUNA, Le Barbier de Séville, Ligne de Partage
- Jeunesse : AAP Aire de jeux, Terrain Multisports-Meyrueis, Jeux Jouets en Cévennes
- Centres bourgs : PIG- Habitat indigne, Etude Maison Mont Lozère

ATI

Candidature déposée et retenue : enveloppe FEDER de près de 700 000€ sur des projets sur le territoire

- Deux projets instruits en 2016 par l'autorité de gestion : moulin sur le Causse, chaudière à Vialas
- Pour 2017, deux projets en cours : le cheminement le long du Tarn au Pont de Montvert, la MSAP en Vallée française

Et Toujours pas de financement pour l'animation et l'accompagnement (!)

Site internet : <http://www.at-causses-cevennes.fr>

Il est en ligne ! Venez le consulter ! Les documents sont téléchargeables notamment pour ce qui est du programme Leader.

4 Les comptes 2016 & prévisionnel 2017

Le compte de résultat 2016 est présenté. Il est entre les mains de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. En l'état, il apparaît un excédent de 8 094€.

⇒ Le CA prend note de ces éléments et arrête les comptes au 31/12/2016.

⇒ L'affectation de l'excédent sera déterminée lors de la prochaine AG.

Le prévisionnel 2017 a été bâti avec une adhésion à hauteur de 3.5€/hab et une participation des conseillers départementaux équivalentes à celle de 2016.

Il est noté que l'ATCC est confrontée à des problèmes importants de trésorerie : en effet, depuis le début de la programmation Leader, ni l'Europe, ni la région ont effectué de versement. Deux lignes de crédit ont été contractées et l'une d'elle est arrivée à échéance sans que l'on puisse la rembourser.

5 La prochaine AG

Elle est fixée au 30 mars.

Il est proposé de faire intervenir Vincent Labarthe – Pays de Figeac / PETR pour illustrer ce que peut être un PETR.

Une AGE est à prévoir pour une modification de statuts : Modification des statuts pour composition CA –article 7-1, Modification des statuts pour fonctionnement CA –article 7-2